



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an Fr. 8»—
ABONNEMENTS Six mois » 4»—
Trois mois » 2»—

REDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDEES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40
Installations d'eau et de gaz
Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
Spécialité :
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
E boulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
Ancienne Synagogue
Consommations de premier choix
— Excellents vins —
Bière de la Brasserie Ulrich
TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissu : en tous genres. Confections pour Dames. Draperies
pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages **Au GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
Corssets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
et spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
Boucherie -- Charcuterie

Magasins du Prix temps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 47. — Halle du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis,
à 8 1/2 h.
Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.
La Ménagère. — Distribution des marchan-
disés chaque samedi, de 8 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.
L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.
Section littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-
pelle 5.
Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.
Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement
chaque samedi de 8 heures à 10 heures
du soir au Cercle ouvrier.
Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11
heures du matin à midi, réunion des
joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 43.

La Cagnotte, groupe d'épargne. — Per-
ception tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du
soir, au local, Ronde 26.

ÉLECTIONS à la JUSTICE DE PAIX des 8 et 9 juin

Liste du Parti socialiste-démocrate

Juge de Paix :

Walter BIOLLEY.

Assesseurs :

Louis WERRO.

L.-Ed. HUMBERT-DROZ.

**Les contribuables qui
sont en retard dans le paie-
ment de leurs impôts ont le
droit de vote pour les élec-
tions à la justice de paix et
des jurés.**

A la Métropole

L'assemblée de la Métropole avait attiré
une foule d'auditeurs. Plus aucune place
dans la vaste salle et dans la salle à côté ;
un grand nombre de personnes se presai-
ent debout aux portes ou stationnaient
sur les trottoirs. On évalue à 5 ou 600 le
nombre des assistants.

L'orchestre débute par verser des torrents
d'harmonie sur les auditeurs, puis, à 9 heu-
res, Gustave Schard ouvre la séance. Il ex-
plique la raison de cette réunion et s'atta-
che à relever certaines critiques, adressées
à notre candidat. On lui a reproché d'être
un raté ; il est en bonne et nombreuse com-
pagnie.

L'orateur cite quelques noms d'hommes
illustres qui ont échoué à leurs examens :
F. de Lesseps, François Coppée, Victor
Hugo, Pasteur, tous des ratés et il y en a bien
d'autres. Ainsi il y a deux ans, les aspirants
au brevet pédagogique n'ont pas presque
tous échoué ? Sans doute, on a trouvé que
cette carrière était trop encombrée. Gustave
Schaad cherche à s'expliquer pourquoi des
hommes d'une intelligence incontestable ne
sortent pas avec succès des épreuves de l'ex-
amen. Il suppose que dans certains cas, le
mauvais vouloir des examinateurs y est
bien pour quelque chose. Le Dr Favre, lui
aussi, a été examiné et l'on sait à quels ré-
sultats les aliénistes ont abouti.

Puis le député socialiste fait l'éloge du
candidat Biolley. Plus que personne, il a
travaillé au Grand Conseil, pendant les neuf
années qu'il y a siégé. Son activité a abordé
tous les domaines. Ses connaissances juri-
diques lui ont permis de s'attaquer au Code
pénal, ce monument auquel personne n'osait
toucher et dont il a fait modifier heureuse-
ment plusieurs dispositions. Tous ceux qui
le connaissent pour l'avoir vu à l'œuvre sa-
vent ce qu'il vaut. L'élévation de son ca-
ractère, sa hauteur de vues l'empêcheront
de tomber dans la partialité, il sera un juge
uniquement préoccupé de justice, l'orateur
et ses collègues, députés socialistes s'en por-
tent garants.

Après avoir annoncé que l'assemblée est
contradictoire, le président Schaad donne
la parole au Dr Favre.

Celui-ci débute par dire qu'il laissera de
côté les bastilles modernes et les aliénistes,
mais qu'il ne sortira pas de la justice, puis-
qu'il veut parler des élections à la justice
de paix. La justice neuchâteloise, il la con-
naît. Comment on la pratique, il ne le sait
que trop. L'orateur en donne quelques
échantillons, tirés de son propre procès.
On aurait dû lui rendre justice, mais com-
ment l'a-t-on fait ? On s'est appuyé sur les
dires d'experts qui racontaient des choses
fantaisistes et mensongères. L'orateur s'est
donné à tâche de contrôler point par point
les assertions contenues dans ce monumen-
tal rapport et son enquête personnelle a
abouti à des résultats diamétralement op-
posés. Pour lui nuire, on n'a pas craint
d'avancer que le Dr Pfyster était son aide,
qu'il s'était engagé au nom du Dr Favre, à
faire une opération cotée 50 francs ; rien
n'est plus faux. Le rapport dit que tel té-
moin cité n'a pas jugé à propos de se ren-
dre à cette invitation : Mensonge encore.
Le témoin n'a reçu aucune citation. De ce
qu'il avance, le Dr Favre a les preuves
écrites ; ce sont des déclarations des per-
sonnes mises en cause. Nous aussi, nous
avons des démentis à produire.

L'orateur expose pourquoi le parti socia-
liste a désigné Walter Biolley comme can-
didat. Ce n'est pas, comme on a tenté de
l'insinuer, qu'il ait besoin d'une place. C'est
parce que le parti ayant décidé de marcher
à la lutte pour affirmer ses principes et ré-
clamer une meilleure application de la jus-
tice, il lui fallait un candidat. Celui qui
était tout désigné, tant par ses capacités
que par son dévouement au parti et à tou-
tes les causes justes, c'était M. Walter Bio-
lley. Voilà pourquoi il a été porté en liste ;
il n'y a pas besoin d'aller chercher midi à
quatorze heures.

Nous le savons — et toute la population
de La Chaux-de-Fonds avec nous — absolu-
ment capable de remplir ce poste. Et il faut
toute la mauvaise foi du *National* et de son
rédacteur pour le contester. L'orateur ou-
vre une parenthèse pour dire que ce n'est
pas lui qui aurait signé une déclaration
constatant la bonne foi de M. Perrin. Il a
trop de preuves contraires.

S'agissant du titulaire actuel de la justice
de paix, le Dr Favre reconnaît, avec tout le
monde, que M. Bolle est un honnête hom-
me, commercialement parlant, ou dans le
sens courant du mot ; oui, il est honnête,
c'est-à-dire qu'il ne ferait pas ce qu'a fait
tel autre juge, qui s'est évanoui dans une
caisse contenant plusieurs milliers de
francs et n'en a laissé, à son réveil,
qu'une centaine, parce qu'il avait de la poix
aux mains. Et cependant celui-là, le Grand
Conseil l'a réélu.

Croit-on que M. Bolle est cependant à
l'abri de tout reproche ? On a déjà dit ce qui
en était de son cumul. Mais même dans
l'exercice de ses fonctions, ne peut-on rien
lui trouver à redire. L'orateur connaît pour
sa part deux faits auxquels il a été directe-
ment mêlé et qui ne lui ont pas laissé l'im-
pression que le juge de paix était le modèle
des juges.

Dans l'un de ces cas, il a attendu jusqu'-
au lendemain ou au surlendemain des élec-
tions pour rendre un jugement ; dans l'autre
il a condamné une pauvre veuve journalière
à diverses amendes parce que son galopin
de fils faisait l'école buissonnière et prenait
la clé des champs. Est-ce qu'un juge ne
devrait pas, dans de semblables cas, tenir
compte des circonstances ? Les amendes
se sont transformées en jours de prison. Qui
aurait nourri les gosses, pendant que la
mère subissait la peine d'une faute qu'elle
n'avait pas commise et qu'elle n'avait pu

empêcher ? Car elle est placée dans cette
situation : ou surveiller son galopin et ne
pas gagner sa vie ou aller à ses journées et
être condamnée parce que son enfant man-
que l'école.

Voilà cependant des faits qui montrent
que la justice est loin d'être appliquée, mé-
me à la justice de paix, comme elle devrait
l'être. Aussi les socialistes veulent-ils la
changer et la modifier, comme ils veulent
modifier l'organisation sociale et la faire re-
poser sur la vraie justice.

L'orateur, très applaudi, invite chaleureu-
sement les assistants à voter la liste bleue,
samedi et dimanche prochains.

La parole est donnée à Walter Biolley qui
dit la situation désagréable et pénible dans
laquelle il se trouve de devoir parler à l'oc-
casion de sa propre candidature, au risque
d'être accusé de l'avoir lancée et de la pa-
tronner lui-même comme on l'a écrit. Ce-
pendant cette situation est, somme toute,
préférable à celle d'un homme qui se cache
et qui n'ose se présenter devant notre juge
à tous, le peuple souverain. Je suis venu
ici, la tête haute, regardant en face, pour
entendre mes contradicteurs et les griefs
qu'ils ont contre moi et pour leur répon-
dre.

Après ce préambule, l'orateur, très écou-
té, expose que ce n'est pas sa candidature
qu'il vient soutenir ou défendre. Il vient,
comme il l'a fait, tant d'autres fois, exposer
et justifier l'attitude du parti auquel il a
l'honneur d'appartenir.

Le parti socialiste a inscrit dans son
programme l'élection directe de tous les
magistrats par le peuple. Cette revendica-
tion est si légitime qu'elle s'impose. L'ora-
teur dit les grandes lignes de ce principe.
C'est une notion démocratique au premier
chef. Il ne suffit pas que le peuple élise ses
mandataires qui n'ont ni le pouvoir, ni le
maniement des affaires, ni l'administration
de la justice. Ceux qu'il doit nommer, ce
sont ceux qui sont aux responsabilités ef-
fectives et qui devraient être en contact
permanent avec le peuple et sous son
contrôle immédiat. Si cela existait, on au-
rait d'autres garanties de bonne adminis-
tration républicaine et de saine justice, on ne
verrait pas se renouveler le scandale de la
nomination d'un juge que le Grand Conseil
vient d'infliger une fois encore à notre po-
pulation.

Sans doute, on nous dit que c'est mêler
la passion politique à la sereine justice ;
mais ceux qui prétendent que les élections
judiciaires sont à l'abri de toute passion
politique savent que c'est juste le contra-
ire. Pour le prouver, il suffit de rappeler que
sur les 72 magistrats de l'ordre judiciaire
que compte le canton de Neuchâtel, un seul
est socialiste et encore ce n'est qu'un de-
uxième assesseur, c'est-à-dire qu'il est très
rarement appelé à remplir les fonctions de
juge. Tous les autres sont ou radicaux ou
conservateurs. En réalité, la justice est
aux mains d'une classe. Voilà comment on
n'introduit pas la politique dans le temple
de la justice ! On y fait au contraire de la
politique de classe, c'est-à-dire celle que
nos adversaires considèrent comme la pire
de toutes les politiques dans une républi-
que, parce qu'elle divise les citoyens en
deux camps ennemis.

Au surplus qui donc a le droit de nous
accuser de faire de la politique en vue des
élections à la justice de paix. Est-ce vous
les chefs radicaux et libéraux, coalisés et
alliés ?

Nous nous souvenons ; nous avons de la
mémoire. Dans une vibrante péroraison,
l'orateur rappelle ce qui s'est passé en
1892 où la coalition a chassé de l'Hôtel-de-
Ville le vénérable Dr Coullery, parce qu'il
cumulait soi-disant.

Les arguments employés contre notre juge de paix, nous les retournons avec autant de force contre votre juge; ils n'ont pas perdu de leur valeur. Comme vous le faisiez en 1892, à notre tour, nous crions:

Pas de cumul! Pas d'accapareurs!

L'orateur descend de l'estrade salué par un tonnerre d'applaudissements.

Le président répète que la réunion est contradictoire, que les orateurs adversaires seront écoutés dans le calme et avec respect. Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. Ch. Perrin, rédacteur du *National*, veut parler de sa place, au milieu d'un groupe de fonctionnaires et d'amis. On lui crie:

— A la tribune! A la tribune!

Il hésite, enfin il se décide et traverse la foule. Cet acte de courage lui vaut des applaudissements.

M. Ch. Perrin affirme qu'il est venu, sans avoir l'intention de prendre la parole. Il répète ce qu'il a dit au Stand.

Il y a trois ans, socialistes, radicaux, libéraux, tout le monde était d'accord pour nommer les trois magistrats actuels; chacun reconnaissait qu'ils avaient d'excellentes qualités.

Aujourd'hui la situation n'a pas changé et cependant on veut mettre brutalement à la porte M. Bolle? Pourquoi? En quoi a-t-il démerité?

On lui reproche de cumuler. Mais on exagère. La preuve, c'est les démentis infligés à M. Schaad au sujet du crédit mutuel et de la Caisse hypothécaire. Que restait-il de ces accusations? M. Bolle est gérant d'immeubles; il en gère si peu! Il est notaire, mais jamais on n'a pu dire qu'il faisait des actes pendant le temps qu'il doit consacrer à ses fonctions. N'est-il pas libre d'occuper ses loisirs comme il lui convient? D'ailleurs en conservant son étude, M. Bolle a voulu se mettre à l'abri des caprices du corps électoral. On lui reproche de n'être pas assez à ses fonctions, mais ce reproche tombe par le fait que M. Adamir Sandoz a reconnu lui-même que La Chaux-de-Fonds aurait besoin de deux juges de paix. Comment peut-on dire à quelqu'un qu'il ne travaille pas, lorsqu'il fait la besogne de deux hommes! Quoi d'étonnant aussi à ce qu'il y ait certains petits retards!

On a dit que les socialistes n'avaient qu'un seul représentant dans le corps judiciaire; ils en ont un autre, M. Paul Jacquard, président des prud'hommes. Ils ont un fonctionnaire, comme M. Arnold Kohly, inspecteur des apprentissages. Ils ont eu un juge d'instruction, M. L. Amiet, et si le Grand Conseil l'a remercié, c'est qu'il avait ses raisons. Du reste, La Chaux-de-Fonds a ratifié le vote du Grand Conseil.

Une voix: Et Bourquin?

M. Bourquin n'est pas ici en cause. Nous ne discutons pas M. Bourquin. S'il s'agissait de M. William Bourquin opposé à M. Walter Biolley, on pourrait voir et discuter. Mais il ne s'agit ici que des élections à la justice de paix. Et pour ces élections, M. Bolle me paraît très qualifié ayant rempli ces fonctions pendant neuf ans.

Je respecte les opinions de ceux qui, croyant agir pour le bien de La Chaux-de-Fonds estiment que les socialistes ont droit à un juge de paix socialiste, mais je demande pour ceux qui ont un avis contraire la même tolérance et le même respect.

En somme, tous ici nous sommes des travailleurs. Nous avons le droit de revendiquer ce titre, nous aussi. Nés de parents pauvres, aux quels nos parents n'ont pas pu payer la position que nous occupons. (*Applaudissements.*)

M. Perrin termine en s'excusant d'avoir parlé plus longuement qu'il ne pensait le faire; il s'incline d'avance devant le vote du peuple et il invite tous les citoyens à voter pour les trois magistrats actuels.

Plusieurs assistants applaudissent, fort et ferme, chacun s'évertuant à faire du bruit comme quatre.

Gustave Schaad réplique.

M. Perrin vient de répéter le discours qu'il a prononcé au Stand, je suis forcé de redire ce que j'ai déjà dit. Si nous avons laissé passer cette élection, il y a trois ans, c'est pour ne pas troubler les fêtes du cinquantenaire, c'est par déférence et par égard envers les vétérans de la République. Qui donc veut nous en faire un crime? (*Applaudissements prolongés.*)

Nous reprochons au juge actuel d'être un cumulard. Nous avons été induit en erreur pour le Crédit mutuel et pour la Banque hypothécaire de Bâle, nous le reconnaissons. Mais ça prouve-t-il que M. Bolle ne soit pas notaire et ne soit pas gérant d'immeubles? Cela pourtant on ne le nie pas. M. Bolle n'est pas le plus grand cumulard, mais c'est néanmoins un cumulard. Et c'est justement contre cela que nous protestons, estimant que dans une République chacun doit vivre et laisser vivre, que les uns ne doivent pas tout accaparer au détriment des autres.

On nous dit que nous n'avons cité aucun fait contre M. Bolle. Nous avons dit qu'il n'était pas assez souvent à son bureau, qu'il avait des retards dans ses jugements et comme celui cité par le Dr Favre, il y en a d'autres ayant entraîné quatorze mois.

Cela n'a rien d'étonnant quand on a tant d'occupations à côté. Nous ne pouvons admettre le cumul. Les ouvriers se sont organisés justement pour lutter contre le cumul; ils ne peuvent pas le pratiquer, puisqu'ils doivent travailler avec acharnement non pour amasser, mais pour pouvoir vivre; c'est la bourgeoisie qui a inventé ce système immoral, qui procède de l'égoïsme... c'est pour cela que nous voulons changer le juge actuel.

Puis le Dr Favre, en quelques vigoureux traits réplique à M. Perrin:

Depuis huit mois que je donne des conférences, elles ont été toutes contradictoires, personne n'a jamais réclamé la parole. Ça change aujourd'hui. Commençons.

Quelques coups de sifflet se font entendre.

Le Dr Favre continuant: Nous vous avons écouté avec attention tant que vous avez parlé et nous avons été corrects, je regrette de devoir dire à ceux qui sifflent qu'ils sont des malappris. (*Applaudissements frénétiques.*)

il le chargea comme un sac sur ses épaules, et l'alla porter à sa sœur. Ma grand'mère était délivrée depuis deux bonnes heures; les voisines qui passaient la nuit auprès d'elle reportèrent leurs soins sur Benjamin. Elles le placèrent sur un matelas devant le foyer, l'enveloppèrent de serviettes chaudes, de couvertures chaudes, et lui mirent au pied une brique chaude: dans l'excès de leur zèle, elles l'auraient volontiers mis au four. Mon oncle se dégela peu à peu; sa queue, qui était aussi raide que son épée, commença à pleurer sur le traversin, ses articulations se détendirent, l'exercice de la parole lui revint, et le premier usage qu'il en fit fut de demander du vin chaud. On lui en fit vivement une chaudronnée; quand il en eut bu la moitié, il fut pris d'une telle sueur qu'on crut qu'il s'allait liquéfier. Il avala le reste, se rendormit, et à huit heures du matin il se portait le mieux du monde. Si M. le curé eût dressé procès-verbal de ces faits, mon oncle eût été infailliblement canonisé. On l'eût probablement donné pour patron aux cabaretiers; et, sans le flatter, il eût fait, avec sa queue et son habit rouge, une magnifique enseigne d'auberge.

Une semaine et plus s'était écoulée depuis l'heureux accouchement de ma grand'mère, et déjà elle songeait à ses relevailles. Cette espèce de quarantaine que lui imposaient les canons de l'Eglise avait de graves inconvénients pour elle en particulier, et pour toute la famille en général; d'abord lorsque quelque événement un peu saillant, quelque bon scandale par exemple, ridait la surface tranquille du quartier, elle ne pouvait aller en disserter chez son prochain de la rue des Moulins, ce qui était pour elle

Avec la mauvaise foi dont il est coutumier, M. Perrin est venu parler de sa loyauté et de sa sincérité, mais cependant le même M. Perrin a affirmé dans le *National* que les actes qu'on m'avait reprochés auraient motivé vingt fois et plus ma condamnation. Or les quatre experts ont déclaré dans leurs deux rapports que ma bonne foi était indiscutable, tandis qu'on n'en peut pas dire autant de la vôtre. Voilà un tacon, M. Perrin, répondez si vous pouvez vous en relever. (*Bravos enthousiastes.*)

Vous avez réclamé pour vous le titre de travailleurs. Non, vous n'êtes pas des travailleurs, car ceux qui travaillent, laissent travailler les autres et vous m'avez empêché et vous cherchez encore à m'empêcher de travailler pour vivre.

Avec l'audace qui vous caractérise, M. Perrin, vous avez eu le toupet de dire que M. Bourquin, juge d'instruction, n'avait rien à faire dans les élections à la justice de paix. Or il y a un ou deux jours dans le *National* et ce soir, ici même, vous avez mis en cause M. L. Amiet, qui, lui, n'a certainement rien à voir dans cette affaire. M. Bourquin est encore juge, nous avons le droit d'en parler. Vous avez dit que M. Bolle n'avait pas démerité, je demande à l'assemblée si M. William Bourquin, lui, a, oui ou non, démerité.

Nombreuses voix:

— Oui, oui.

Eh! bien parce qu'il était radical, le Grand Conseil l'a renommé. Nous félicitions de tels actes et voilà pourquoi, pour protester, nous manifesterons en votant avec enthousiasme la liste bleue. (*Bravos enthousiastes.*)

M. Ducommun Aubert manifeste le désir que l'on ait deux juges de paix à La Chaux-de-Fonds.

Gustave Schaad insiste pour que chacun manifeste son opinion. Il accordera très volontiers la parole à tous ceux qui la demanderont.

Après une assez longue attente, personne ne se présentant, le président clôt la séance — qui a duré deux heures — en recommandant aux applaudissements de la très grande majorité de l'assemblée de voter la liste bleue portant le nom de Walter Biolley, car, dit-il, malgré vos protestations de loyauté et d'honnêteté, je vous connais, Messieurs, on nous a déjà avertis qu'on paraît dans l'ombre des listes marronnes.

L'orchestre recommence à verser des torrents d'harmonie.

M. le député Bolle

On nous écrit:

Je me suis laissé raconter qu'il y a quelques années M. Bolle tenait absolument à faire partie de l'autorité législative. Il soutenait à qui voulait l'entendre que les autres juges de paix du canton étant membres du Grand Conseil, c'était lui faire affront de ne pas l'envoyer, lui aussi, siéger à Neuchâtel, où il pourrait rendre non des arrêts, mais des services.

une cruelle privation; ensuite elle était obligée d'envoyer Gaspard, enveloppé d'un tablier de cuisine, au marché, à la boucherie. Or, ou Gaspard perdait l'argent du pot-au-feu au bouchon, ou il rapportait du collet pour de la cuisine, ou bien encore, quand on l'envoyait quérir un chou pour mettre dans la marmite, la soupe était trempée que Gaspard n'était pas encore de retour. Benjamin riait, Machecourt enrageait, et ma grand'mère fouettait Gaspard.

— Pourquoi aussi, lui dit un jour mon grand-père irrité d'être obligé, par suite de l'absence de Gaspard, de manger une tête de veau sans ciboules, ne fais-tu pas ta besogne toi-même?

— Pourquoi! pourquoi! répartit ma grand'mère, parce que te ne puis aller à la messe sans payer madame Lalande.

— Que diable aussi, chère sœur, dit Benjamin, n'attendiez-vous pas pour accoucher que vous eussiez de l'argent?

— Demande donc plutôt à ton imbécile de beau frère pourquoi, depuis un mois il ne m'a pas apporté un pauvre écu de six livres.

— Ainsi donc, dit Benjamin, si vous étiez six mois sans recevoir d'argent, six mois vous resteriez enfermée dans votre maison comme dans un lazaret?

— Oui, répliqua ma grand'mère, parce que si je sortais avant d'être allée à la messe, le curé parlerait de moi en chaire, et qu'on me montrerait au doigt dans les rues.

— En ce cas, sommez donc M. le curé de vous envoyer sa femme de charge pour tenir votre ménage; car Dieu est trop juste pour exiger que Machecourt mange de la tête de veau sans ciboules, parce que vous lui avez fait un septième enfant.

Il réussit à se faire élire au Grand Conseil, mais comme le disait un de ses collègues: « il y a plus brillé par le poli de son caillou que par les lumières de son esprit. »

M. Bolle fait annoncer que s'il est réélu juge de paix il renoncera à son mandat législatif. Il a fallu la candidature Biolley pour obtenir cette promesse, mais cette petite concession suffira-t-elle à ramener à M. Bolle les voix qu'il a perdues chez les libéraux et les radicaux? Il est permis d'en douter.

Agréé, M. le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un électeur.

C'est seulement pour les élections communales que les contribuables en retard sont exclus du vote.

Pour les élections à la justice de paix et pour les jurés, tous les citoyens suisses âgés de vingt ans ont le droit de vote.

AUJOURD'HUI ET AUTREFOIS

On prétend que les socialistes n'ont rien à reprocher à M. Bolle, à part quelques retards, et le cumul de ses fonctions de juge de paix avec celles de député, de notaire et de gérant d'immeubles.

Les radicaux feignent de n'attacher aucune importance à ce cumul.

Or toute la campagne entreprise en 1892 pour renverser le Dr Coullery, juge de paix, a roulé presque uniquement sur le cumul.

A cette époque, on reprochait au Dr Coullery d'être député au Grand Conseil et de continuer encore à pratiquer quelque peu la médecine. Et cependant chacun sait qu'il le faisait par pure charité.

Nous retrouvons dans la *Sentinelle* de 1892 les lignes suivantes qui ont gardé toute leur saveur:

« Au sujet des polémiques que le *National suisse* soulève constamment contre notre vénérable Pierre Coullery, nous dirons:

« En sera-t-il autrement quand M. Ernest Bolle, notaire, sera juge de paix? N'aurait-il pas les 5000 francs que l'on reproche continuellement à M. Coullery?

« M. Bolle mettra-t-il son notariat de côté? Ou se fera-t-il encore une meilleure et plus forte clientèle? Consacrera-t-il, comme juge de paix, tout son temps, toute son activité que notre population importante est en droit d'exiger de son premier magistrat? Je ne pense pas que M. Bolle mette son notariat de côté.

« On reproche à M. Coullery les cumuls, les emplois salariés. Et lorsque nous aurons M. Bolle notaire et juge de paix, il

Heureusement l'écu de six livres si impatientement attendu arriva accompagné de quelques autres, et ma grand'mère put aller à la messe.

En rentrant à la maison avec madame Lalande, elle trouva mon oncle étendu dans le fauteuil de cuir de Machecourt, les talons appuyés sur les chenets et ayant devant lui une écuelle pleine de vin chaud; car il faut vous dire que, depuis sa convalescence, Benjamin, reconnaissant envers le vin chaud qui lui avait sauvé la vie, en prenait tous les matins une ration qui aurait suffi à deux officiers de marine. Il disait, pour justifier cet extra monstre, que sa température était encore au-dessous de zéro.

— Benjamin, lui dit ma grand'mère, j'ai un service à te demander.

— Un service! répondit Benjamin; et que puis-je faire, chère sœur, pour vous être agréable?

— Tu devrais l'avoir deviné, Benjamin, il faut que tu sois parrain de mon dernier.

— Benjamin, qui n'avait rien deviné du tout et qu'au contraire cette proposition prenait à l'improviste, secoua la tête et fit un gros *mais*...

— Comment, dit ma grand'mère lui jetant un regard plein d'étincelles, est-ce que te me refuserais cela, par hasard?

— Non pas, chère sœur, bien au contraire, mais...

— Mais quoi? tu commences à m'impatienter avec tes *mais*.

— C'est que, voyez-vous, je n'ai jamais été parrain, moi, et je ne saurais comment m'y prendre pour remplir mes fonctions.

(A suivre.)

MON ONCLE

BENJAMIN

ROMAN SOCIAL

PAR

CLAUDE TILLIER

Comme il entamait son second *Aré*, le sommeil le prit, et il se mit à ronfler à l'instar de son ami Page. Le lendemain matin à cinq heures, lorsque le sacristain vint sonner l'*Angelus*, il aperçut quelque chose d'agenouillé qui avait comme une forme humaine. Il s'imagina d'abord, dans sa simplicité, que c'était un saint qui était sorti de sa niche pour faire quelque exercice de pénitence, et il s'appréta à le faire rentrer dans l'église; mais, s'étant approché davantage, à la lueur de sa lanterne, il reconnut mon oncle, qui avait un pouce de verglas sur le dos, et à l'extrémité du nez un filet de glace d'une demi-aune.

— Holà, oh! monsieur Rathery! s'écria-t-il dans l'oreille de Benjamin.

Comme celui-ci ne répondait pas, il alla tranquillement sonner son *Angelus*, et quand il l'eut achevé et parachevé, il revint à M. Rathery. Au cas qu'il ne fût pas mort,

sera doublement salarié, soit 5000 francs pour remplir les fonctions de juge de paix et une pareille somme comme revenu du notariat: alors il n'y aura plus les reproches de cumulard parce qu'il est du parti gouvernemental, en un mot de la coterie radicale.»

Celui qui écrivait alors ces lignes n'était-il pas bon prophète?

C'est parce qu'on l'accusait de cumuler que le Dr Coullery a été chassé de l'Hôtel-de-Ville. Toute la meute s'était mise à ses trousses hurlant que c'était un scandale que l'homme payé pour remplir les fonctions de juge de paix, fit encore des visites. On lui faisait un crime de son dévouement envers les pauvres, de son inlassable charité, on raillait son grand cœur, son inépuisable activité à secourir les souffrants et les malades.

Et c'est parce qu'il cumulait — ah! puissons-nous avoir souvent des cumulards de sa sorte! — qu'on l'a congédié.

On nous dit que nous n'avons aucun reproche à adresser à M. Bolle. Nous avons cependant celui-ci à lui faire: c'est qu'il s'est prêté à ces manœuvres pour enlever au Dr Coullery le siège de juge de paix en 1892.

Le Dr Coullery cumulait pour alléger les souffrances d'autrui et non pour remplir son porte-monnaie qu'il vidait souvent, au contraire, chez ses malades pauvres.

M. Ernest Bolle, malgré l'avertissement du peuple, car ce vote était un avertissement, a continué à cumuler dans une beaucoup plus forte mesure pour son unique avantage personnel.

Aujourd'hui il est disposé — s'il est nommé juge de paix — à céder son siège de député, soit la seule occupation qui ne lui rapporte rien. Il garde soigneusement le notariat et la gérance d'immeubles qui lui sont très profitables. Il déclare de cette façon vouloir continuer à cumuler et il demande en quelque sorte au peuple de l'autoriser à pratiquer le cumul.

Est-ce que le corps électoral va sanctionner par son vote de telles pratiques?

M. Bolle a été nommé juge de paix parce qu'on accusait son prédécesseur de cumuler. M. Bolle, qui était cependant bien et dûment avisé, a continué à pratiquer le cumul. Qu'il cède la place à son tour, par un juste retour des choses.

Celui qui s'excuse s'accuse

Il est des gens qui ne peuvent pas se taire, lors même qu'on ne leur demande rien.

Un mois déjà s'est écoulé depuis les élections au Grand Conseil et le *Grütli* de jeudi dernier, 30 mai, publié encore une correspondance de Neuchâtel relative à l'attitude de la section du Grütli de cette ville, lors des dites élections.

Dans l'épître en question, l'auteur ne reconnaît comme socialistes que ceux qui ont voté la liste radicale, tandis que les autres ne sont que des « extrêmes » qui ont plutôt nuï à la cause du socialisme. Pour un peu, notre homme les aurait traités de dynamitards.

Mais voyons, messieurs du Grütli de Neuchâtel, revenez enfin à la raison et reconnaissez une fois pour toutes que votre section n'est qu'une succursale du *Cercle national radical*! C'est de là que vous recevez le mot d'ordre et vous êtes aujourd'hui la chose du parti radical, comme vous étiez autrefois celle des conservateurs.

Vous êtes libres de faire comme vous l'entendez, cela ne nous regarde pas, mais au moins ayez le courage d'avouer ce que vous êtes, c'est-à-dire de bons bourgeois radicaux, et ne venez pas poser en défenseurs du socialisme alors que vous êtes, sur ce point, en désaccord, non seulement avec toutes les autres sections cantonales, mais encore avec les fédérales. Vous ne nous ferez jamais croire que dans votre cas, c'est l'exception qui fait règle, car votre attitude lors des dernières élections au Grand Conseil a été celle que vous avez toujours eue, c'est-à-dire des renégats du socialisme.

Vous avez renié la cause socialiste il y a onze ans, lors des élections au Conseil national; puis vous avez renié votre sœur, la section romande d'ici; vous avez même fortement contribué à sa ruine grâce à votre alliance avec les radicaux et dès lors vous êtes devenus la chose du parti rouge gouvernemental, qui commence à tourner au vert.

Tout cela, messieurs, c'est votre œuvre et nous aurions bien voulu l'oublier. Nous ne songions même plus à vous et voulions travailler en ayant les coudees franches. Il vous a plu de nous jeter le bâton dans les jambes aux dernières élections par une manœuvre qui paraît évidemment du *Cercle National*, et alors que nous ne nous occu-

pions pas de vous, vous avez dénigré notre liste socialiste, par un entrefilet paru dans les journaux locaux. Nous ne vous demandions rien que la paix; vous avez voulu la guerre, vous l'aurez.

Et souvenez-vous d'une chose, c'est que votre attitude, que vous voulez justifier par des milliers d'excuses qui sentent le jésuite, revêt tous les jours un cachet plus odieux et que votre section peut être considérée à juste titre comme le *Judas* de la fédération du *Grütli* suisse.

Oh! loin de nous la pensée d'accuser tous les membres de la section en cause! Il y a chez elle des éléments jeunes et vigoureux qui n'attendent que l'occasion de s'émanciper, de s'affranchir de la tutelle des valets du *Cercle national*. Ceux-là nous les connaissons et savons ce qu'ils pensent de leur section à laquelle ils sont malheureusement liés par des intérêts de sociétaires qu'on ne brise pas facilement.

Nous n'insisterons pas et n'avons voulu, par ces lignes, que relever le gant jeté et flétrir l'injure qu'on nous a adressée par l'entremise du *Grütli*. L'auteur de cette prose écœurante, qui vient encore excuser un mois après l'élection son attitude et celle de ses corréligionnaires ferait mieux de méditer le vieux dicton populaire: «Celui qui s'excuse s'accuse».

Emile NEUHAUS.

La Suisse socialiste

Programme provisoire
du X^e congrès universel de la paix

Berne, le 1^{er} juin 1901.

AUX SOCIÉTÉS DE LA PAIX

Chers Collègues,

Le IX^e Congrès a décidé que le X^e aura lieu à Glasgow, en suite de l'invitation qui lui a été faite par l'Association internationale pour le développement des sciences, de l'art et de l'éducation.

Le bureau ayant été chargé d'en fixer la date, la Commission, après discussion, a décidé que le X^e Congrès universel de la Paix s'ouvrira à Glasgow (et non à La Haye comme nous l'avons annoncé par erreur), le mardi 10 septembre 1901. L'après midi de ce jour d'ouverture sera réservé aux travaux des Commissions, et, éventuellement, à l'Assemblée générale du Bureau.

Nous vous proposons de porter les questions suivantes à l'ordre du jour de ce Congrès:

- 1^o Rapport sur les événements de l'année.
- 2^o Rapport de la sous-commission juridique sur ses travaux. (Code international, traités d'arbitrage permanent, voies d'exécution des sentences arbitrales, etc.)
- 3^o Exposé des travaux du Comité d'étude sur la motion de M. Frédéric Bajer relative à une alliance des neutres pour la pacification.
- 4^o Initiatives à prendre en vue de la conclusion de traités d'arbitrage obligatoires entre Etats.
- 5^o Projet de M. Kemény relatif à une organisation scientifique internationale.
- 6^o Propositions de M. Hodgson Pratt pour modifier le Règlement des Congrès en ce qui concerne le mode de nomination des délégués et la représentation des Sociétés, proportionnelle au nombre de leurs membres.
- 7^o Appel aux nations.
- 8^o Siège et date du XI^e Congrès.

Cet ordre du jour est destiné à être modifié et complété par le *Sociétés de la Paix* avant d'être arrêté définitivement.

Nous vous prions donc, chers collègues, de nous indiquer, d'ici au 1^{er} juillet prochain, les questions que vous désiriez, cas échéant, voir introduire dans ce projet et qui n'auraient pas fait déjà l'objet de délibérations d'un Congrès de la Paix.

Les propositions émanant d'une Société de la Paix seront coordonnées et un nouveau projet de programme sera soumis à la Commission du Bureau assez tôt pour que les Sociétés et les amis de la Paix soient en possession de l'ordre du jour définitif au moins quatre semaines avant l'ouverture du Congrès.

Veillez agréer, chers collègues, nos cordiales salutations.

Pour le Bureau international de la Paix:

ELIE DUCOMMUN

Secrétaire honoraire.

La Sentinelle est en vente dans tous les kiosques de La Chaux-de-Fonds.

Nos Correspondants

Nous avons reçu les lettres suivantes:

La Chaux-de-Fonds, le 5 juin 1901.

Monsieur W. Biolley,

rédacteur de la *Sentinelle*

En Ville.

Monsieur,

La Banque Hypothécaire à Bâle vous prie de bien vouloir insérer dans le prochain numéro de la *Sentinelle*, la déclaration suivante:

Contrairement à ce qui a été affirmé, jamais M. Bolle, Juge de paix, n'a été représentant ni correspondant de la Banque hypothécaire de Bâle. Le seul représentant de cet établissement sur cette place est le sousigné.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

A. Guyot, gérant.

Déclaration. — Nous certifions que Monsieur E. A. Bolle Juge de Paix n'a jamais fait partie des Conseils d'administration et d'Escompte du Crédit mutuel ouvrier.

De plus, il n'a jamais été appelé aux fonctions de vérificateurs des comptes depuis qu'il remplit ces fonctions.

La Direction.

Note de la Réd. — Parfait, seulement nous devons ajouter que c'est la Direction du Crédit mutuel qui nous a placé dans la nécessité d'insister, en refusant à un de nos amis actionnaire du Crédit mutuel de répondre à la question qui lui était posée à ce sujet. Au surplus nous n'attachions que très peu d'importance à ce fait, qui repose, croyons nous, sur une similitude de noms. M. Bolle, juge de paix, n'a aucune attache avec le Crédit mutuel, soit. Mais il n'en reste pas moins notaire et gérant d'immeubles; c'est plus que suffisant, puisque c'est trop.

Dans les élections à la justice de paix, tous les citoyens suisses âgés de vingt ans ont le droit de vote; le retard dans le paiement des impôts n'exclut pas du vote.

La vie locale

Assemblées populaires

POUR L'ÉLECTION DE LA JUSTICE DE PAIX
à 8 1/2 heures

Brasserie du Gaz Jeudi 6 juin. — Orateurs: MM. Numa Robert, Cartier, W. Biolley et Dr Favre.

Brasserie du Jura, Jules Fête

Rue Daniel JeanRichard

Vendredi 7 juin. — Orateurs: MM. W. Biolley, H.-L. Huguenin, Ad. Sandoz.

Breuleux-Hauert, Café du Balancier

Rue du Progrès, 65

Vendredi 7 juin. — à 9 heures. — Orateurs: MM. Carnal, G. Schaad, N. L. Huguenin, W. Biolley.

Cercle ouvrier Samedi 9 juin. — Assemblée.

Comment ils écrivent l'histoire!

On lit dans la *Feuille d'avis* de ce jour: «M. Charles Perrin, rédacteur au *National*, est monté à la tribune et a défendu la candidature de M. Bolle, constatant qu'aujourd'hui pas plus qu'il a six ans — les socialistes ayant accepté sa réélection — aucun reproche sérieux ne peut lui être adressé.»

Or il y a six ans, le parti socialiste n'avait pas du tout accepté la réélection de M. Bolle puisqu'il lui opposait comme candidat M. Amiet.

La *Feuille d'avis* qui insère si volontiers les démentis, publiera-t-elle celui-ci?

Aux membres de la Société «Les Amis du Théâtre». — Nous recevons la lettre suivante:

Tous les membres de la société «Les amis du Théâtre» ont été sans doute aussi surpris que moi, en apprenant que le Conseil d'administration du «Casino-Théâtre» avait décidé de priver notre population de représentations théâtrales permanentes pendant quatre ans.

Tout surprenant qu'il puisse paraître, le fait est cependant exact.

Oubliant que notre société avait été spécialement fondée afin d'assurer des représentations régulières, ces messieurs n'ont pas seulement daigné entrer en pourparlers avec les représentants de notre société; cela a été démontré à la dernière assemblée générale.

En tant que propriétaires de l'immeuble, je reconnais que ces messieurs sont parfaitement libres; nous, en qualité de citoyens, je ne vois pas pourquoi nous ne saisirions le seul moyen qui s'offre à nous pour protester contre une mesure que chacun de nous envisage comme inique.

Tous les membres du Conseil d'administration du «Casino-Théâtre», ou à peu près doivent faire partie de la monstrueuse coalition des «rouges» et des «verts» ayant pour but de faire échouer la candidature Biolley à la justice de paix.

Par reconnaissance pour les services rendus à son parti, les membres de celui-ci s'honorent en lui offrant autre chose que des remerciements.

Je reconnais avec tout le monde que le juge de paix actuel est un honnête homme et qu'il peut au besoin se passer de ce poste ingrat. Mais puisque nous pouvons prouver à notre ancien secrétaire que nous voulons lui offrir autre chose que des félicitations, pour le dévouement qu'il a mis à défendre notre cause en s'occupant de la fondation de notre société et en faisant augmenter la subvention théâtrale au Conseil général, saisissons l'occasion et accordons lui nos suffrages.

De cette façon, nous protesterons contre la manière d'agir de quelques personnes qui, dans un moment de mauvaise humeur, ont voulu priver une nombreuse population de spectacles dont elle a besoin, en même temps que nous nous acquitterons d'une dette envers un citoyen s'étant toujours dévoué pour toutes les bonnes causes, ce pourquoi il récolte à présent les injures et les calomnies de ceux qui ne peuvent contester son talent.

Un ami du théâtre.

Tir. — La société de tir *Le Grütli* aura son tir obligatoire le dimanche 9 juin, le matin. Les citoyens désirant se faire recevoir de la société sont priés de se présenter le même jour, munis de leurs livrets de service et de tir.

Une liste de souscription pour le tir tom-bola est déposée chez M. Reichen, Café des Amis.

NOS DÉPÊCHES

Prétoria, 6 juin. — On mande de Prétoria que les commandos boers menacent les lignes de chemin de fer, mais qu'ils refusent le combat. Le général Viljoen cherche avec un fort commando à franchir le cordon des troupes entre Carolina et Ermelo.

New-York, 6 juin. — Un syndicat s'est formé aux Etats-Unis dans le but d'acheter les principales fabriques d'horlogerie de ce pays et notamment les importants établissements de Waltham et d'Elgin. Le capital engagé dans l'entreprise serait de 375 millions de francs. Les négociations n'ont pas encore abouti. Si elles réussissent, la combinaison projetée pourrait être grosse de conséquences pour la fabrication suisse, car ses promoteurs espèrent, dit-on, supplanter la Suisse sur le marché horloger du monde.

Sonntag den 9 Juli 1901

WALDST BEI DER STEINMÜHLE

veranstaltet vom

ALLG. ARBEITER VEREIN CHAUX-DE-FONDS

Der Vorstand.

Für Unterhaltung, sowie gutes Bier à 15 cts. — Wurst u. Brod ist gesorgt.

Zu zahlreichem Besuch ladet freundlichst ein

Imprimerie de LA SENTINELLE

MAGASIN
PAUL TRIPET

6, Rue de la Balance, 6

LA CHAUX-DE-FONDS

Grand choix de garnitures de toilette
Services de table, à déjeuner et à thé

Assortiment complet de cristaux de table et de fantaisie

Spécialité d'articles pour Hôtels,
Restaurants et Pensions

Coutellerie de table. Couverts en Ruolz, Neusilber et métal ferré

Huiliers. Services à café et thé
en métal anglais nickelé

ARTICLES D'ÉCLAIRAGE

Lampes à pied et à suspension. —>< Lampes colonne

ARTICLES DE MÉNAGE



AVIS OFFICIEL

DE LA
Commune de La Chaux-de-Fonds

Elections des Juges de Paix, Assesseurs et Jurés

Les électeurs suisses de la circonscription communale de La Chaux-de-Fonds sont prévenus qu'à teneur des articles 13, 14 et 15 de la Loi sur les élections et votations, les registres civiques sont à leur disposition pour être consultés au Bureau de la Police des Habitants (Hôtel communal) dès aujourd'hui au Vendredi 7 Juin, à 5 heures du soir.

Les électeurs qui ne sont plus en possession de leur carte civique ou les nouveaux arrivés qui ne l'ont pas reçue doivent en réclamer une au Bureau indiqué ci-dessus dans le même délai.

La Chaux-de-Fonds, le 3 Juin 1901.

CONSEIL COMMUNAL.

TOMBOLA

DE LA SOCIÉTÉ CHORALE "LA PENSÉE"

en faveur de sa caisse de secours mutuels

Total de la première liste des dons fr. 2874.

Le billet 50 centimes en vente dans de nombreux dépôts.

—>< Tirage en Juillet. —><

ESCOMPTE 5 %

payable de suite en JETONS ou par CARNETS D'ESCOMPTE
● Remboursables au gré des clients ●

Pour faire un pouding pour 4 à 6 personnes,
prenez : Le Pudding Pulver, parfums assortis, le paquet 0.20 cent.

Semoule de maïs d'Italie pour polenta
MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE le kilo 0.35 cent.

Cafés depuis 0,65 cent. le demi kilo
Caracoli depuis 0,85 ct. le demi kilo.

Limbourg extra, double crème

GUINAND & DUPUIS

Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 %

Société de tir militaire
LE GRUTLI

Dimanche 9 Juin 1901

dès 7 h. du matin à 11 h.

Tir Militaire

au

STAND des ARMES-RÉUNIES

Invitation cordiale.

LE COMITÉ.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
111, Demoiselle, 111

AUX AMATEURS

de

vrais vins français

Un voyage d'achat fait dans les vignobles de Villié, Morgon, Fleurie et Beaujeu, nous permet d'offrir un véritable

BEAUJOLAIS NOUVEAU

ouvert à 55 c. le litre

Beaujolais vieux, bouché, 75 c. le lit. sans verre
Saint-Georges » 75 c. »
Mâcon » 60 c. »

Cave

CH.-F. REDARD

PARC 11

Vin blanc de Neuchâtel à 50 ct. le litre.

Vins rouges, garantis naturels, à 40 et 50 ct. le litre.

Cafés verts et rôtis, depuis 80 ct. le 1/2 kg.

Huile d'olive. Savons. Conserves

Commissionnaire

On demande pour le 3 Juin une personne recommandable pour faire les commissions et aider au ménage.

S'adresser rue Nord 73 au rez-de-chaussée.

On demande un bon graveur à l'atelier Chs-Aug. ZIMMERMANN, Daniel JeanRichard 13.

ON DEMANDE de suite un ouvrier nikelleur à la machine, ou à défaut un assujetti. S'adresser à l'atelier A. Dubois Droz, doreur-nikelleur, Colombier.

A remettre

un atelier de menuiserie-ébénisterie avec un outillage complet pour 3 à 10 ouvriers, dans une localité très industrielle du canton de Neuchâtel. Avenir assuré à un preneur actif et intelligent. — Grande facilité de paiement pour la reprise. S'adresser au bureau du Journal.

GRAVEUR On demande un bon ouvrier graveur pouvant mettre la main à tout et si possible sachant disposer. S'adresser à l'atelier Etienne & Veuve, rue des Moulins 3.

RELIURE Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état. Travail prompt et soigné à des prix modérés. E. KAHLERT, relieur, rue de la Cure 3.

Imprimerie de La Sentinelle

● **PATURAGE JEANMAIRE** ●

(Pouillerel)

Dimanche 9 juin prochain

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE

organisée par la

CHORALE DES OUVRIERS GRAVEURS ET GUILLOCHEURS

Jeux divers. — Consommation de 1^{er} choix. — Vins blancs et rouges fr. 1 la bouteille. — Bière de la brasserie Ulrich frères.

DISTRIBUTION GRATUITE AUX ENFANTS

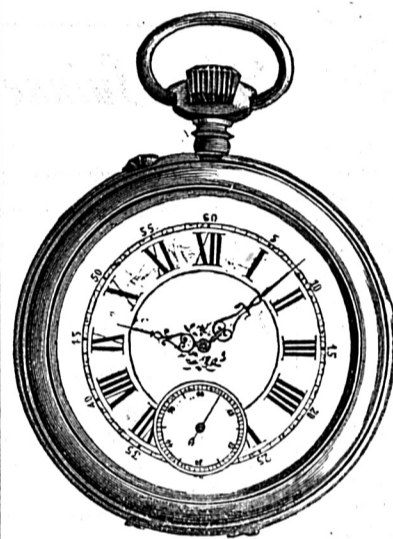
En cas de mauvais temps, la fête est renvoyée au 23 juin.

Sagne-Juillard

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robet, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE



BIJOUTERIE
ALLIANCES 18 K^{ts}
MONTRES
RÉGULATEURS
COUCOUS
REVEILS
PENDULES

RÉPARATIONS

Garantie absolue

XVIII^{me} Exposition de Peinture

de la Société des Amis des Arts à La Chaux-de-Fonds

DU 9 AU 30 JUIN 1901

au Musée de Peinture, au Collège industriel

PRIX D'ENTRÉE : 50 centimes

Cartes d'abonnement pour toute la durée de l'Exposition avec participation au tirage de la loterie : 5 francs. — L'Exposition est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

PHOTOGRAPHIE R. KOHL

derrière le collège de la Promenade

Ouvrage consciencieux. CHAUX-DE-FONDS Prix modéré

Chapellerie

J. VERTHIER

RUE NEUVE 10

CHAPEAUX DE FEUTRE

CHAPEAUX DE SOIE

CASQUETTES

Grand choix de Parapluies

CRAVATES

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX DE PAILLE

Grand choix de BÉRETS

RUE NEUVE 10